

Programme partenarial de travail **2022**

2020 - 2022



30/3
Politiques
Analyse
Ré
Dy
P

COLLECTIVITÉ
é
R
Co
R
é
s
sance
Co
R
é
s
sance
Co
R
é
s
sance

Te
Proxim
Co
Public



Les différentes missions du programme de travail sont hiérarchisées selon 3 niveaux de **priorité**, définis comme suit.

Priorité 1 : Fonctionnement ou activité incontournable, missions générales, projets ou missions réglementaires, traités en priorité.

Priorité 2 : Études et missions confirmées, programmées dans l'année.

Priorité 3 : Missions non définies en début d'année mais qui pourraient toutefois être intégrées au programme suivant les moyens en termes d'ingénierie.



Le socle commun et permanent d'activités

L'intelligence territoriale et collective

1.A Les outils de l'observation et de la connaissance

1.B L'animation de la connaissance pour mieux anticiper

L'adaptation aux évolutions

2.A La projection des transitions

2.B La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire

2.C L'urbanisme de projet

Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

3.A Les grands territoires et les espaces de solidarité

3.B Les grands évènements et les rencontres de proximité

Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Créée en 2000, l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté (AUDAB)

est une association au service du territoire qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des acteurs locaux dans la connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires.

L'agence a été successivement présidée depuis sa création par Robert SCHWINT, Paulette GUINCHARD, Jean-Paul DILLSCHNEIDER et Catherine BARTHELET.

Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme ?

Un outil de coordination et d'ingénierie territoriale

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis plus de 50 ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles constituent des outils partenariaux de réflexion pour mieux coordonner et maîtriser le développement des aires d'attraction. Elles sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrites dans la durée et réunissent l'État (membre fondateur de toutes les agences d'urbanisme), les collectivités locales, les acteurs de l'aménagement et du développement local.

Des champs d'exploration et de recherches pluridisciplinaires

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, les agences d'urbanisme travaillent à toutes les échelles, du quartier à la région et les espaces transfrontaliers, concernant les dossiers engageant l'avenir des territoires. Urbanisme réglementaire, planification, développement économique, transport et mobilité, habitat ou projet urbain, environnement, culture et patrimoine, santé, recherche, numérique... constituent autant de domaines privilégiés où s'expriment leurs compétences.

Les membres de l'agence

L'association est composée de quatre collèges, réunissant l'ensemble des membres adhérents de l'association.

1^{er} collège Les 4 membres principaux

Les 4 membres du 2^e collège ayant versé les plus fortes contributions financières à l'association.

2^e collège Les membres de droit

- Grand Besançon Métropole,
- le SSMCoT de l'agglomération bisontine,
- la commune de Besançon,
- l'État,
- la Région Bourgogne-Franche-Comté
- le Département du Doubs
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes du périmètre de l'aire d'attraction de Besançon.

3^e collège Les membres adhérents après agrément dit "territoire élargi"

Toute personne publique territoriale ayant pour objet l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire dans la région Bourgogne-Franche-Comté, et la Suisse et ses collectivités.

4^e collège Les membres adhérents après agrément dit "partenariat élargi"

Les personnes morales chargées d'une mission de service public, impliquées dans l'urbanisme, l'aménagement et le développement.





Le socle commun et permanent d'activités

S.1 Les bases de données et le système d'information territorial de l'AUDAB	10
S.2 Les publications thématiques et prospectives	10
S.3 Le suivi et la communication des études et des missions en cours	11
S.4 Le rendez-vous annuel de la Prospective	11
S.5 Le service permanent de conseil et d'expertise	12
S.6 Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau	12
S.7 La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux	13
S.8 La recherche - développement	14



S.1

Priorité 1

Les bases de données et le système d'information territorial de l'AUDAB

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études, les missions et les animations. Ces données alimentent le système d'information propre à l'agence d'urbanisme, constituant ainsi le socle d'un dispositif transversal d'analyse et d'observation. Cet outil peut également être mobilisé en cours d'année pour produire une note stratégique ou la production de chiffres clés.

S.2

Priorité 2

Les publications thématiques et prospectives

La centralisation de l'information statistique au sein de notre système d'information territorial permet à l'AUDAB d'être pro-active dans la production et la diffusion de publications.

Ainsi, l'agence d'urbanisme continuera d'alimenter les réflexions prospectives et stratégiques en 2022. Plusieurs publications sont possibles pour rythmer l'année concernant, notamment, la démographie des aires d'attraction du centre Franche-Comté dont Besançon, le foncier en définition et en stratégie, la qualification des friches, l'économie territoriale, comprendre la biodiversité pour mieux la valoriser, le dispositif Petites villes de demain en action régionale, l'approvisionnement énergétique contraint et l'aménagement du territoire...

L'AUDAB et ATMO réfléchissent également à la rédaction d'une publication commune.

D'autres partenariats peuvent se créer suivant les opportunités et l'actualité.

S.3

Priorité 2

Le suivi et la communication des études et des missions en cours

Les 30/30

L'AUDAB poursuivra l'organisation de séances de présentation de ses travaux sous un format 30/30 (30 minutes de présentation/30 minutes de questions-débat). Alliant suivi de l'activité de l'agence, partage de connaissances et moment d'échanges, ces animations bien connues de l'AUDAB se focalisent sur une étude spécifique, en cours ou achevée, afin de garantir une information générale sur des thématiques actuelles.

La lettre d'information trimestrielle

La communication est une priorité des programmes de travail 2020-2022. Pour y répondre, l'agence diffuse, chaque trimestre, à ses membres, une lettre d'information numérique relatant le suivi de son activité, l'état d'avancement de ses études et le fonctionnement interne de l'AUDAB.

Le comité technique de suivi du programme de travail partenarial

Le comité technique de suivi, associant l'ensemble des partenaires techniques de l'AUDAB, est un moment privilégié d'information. Il est programmé deux fois par an et permet un échange concernant l'état de réalisation du programme de travail et de répondre à toutes les questions relatives à la mise en œuvre de celui-ci.

S.4

Priorité 2

Le rendez-vous annuel de la Prospective

Ce rendez-vous est devenu, au fil des ans, un moment d'échanges attendu par les membres et les partenaires de l'agence. Après l'organisation d'un événement concernant le changement climatique, puis inspiré par la tenue de deux ateliers lors des rencontres nationales de la FNAU en décembre 2020 et 2021 sous le thème « quelles formes prendront les villes en 2040 ? » et « la place du logement dans les nouveaux modes de travail », l'AUDAB proposera à ses membres en 2022 un RDV de la prospective en centre Franche-Comté concernant les thématiques citées.

S.5

Priorité 1

Le service permanent de conseil et d'expertise

L'agence apporte sa vision experte dans le cadre de ses compétences auprès de ses membres, ou auprès de partenaires dans l'intérêt de ses membres et de leurs territoires. Elle est amenée à intervenir lors de colloques ou de groupes de travail qu'elle peut également animer, ou à participer à des actions de promotion du territoire... L'agence est également sollicitée pour faire partie de jurys, de comité d'experts, de formations...

S.6

Priorité 1

Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau

Initiée en 2020 par la FNAU, l'observation nationale des centralités, qui mobilise actuellement plus d'une quinzaine d'agences d'urbanisme, dont l'AUDAB, se poursuit en 2022. L'ambition de ce cycle d'observation est de fournir un nouvel outil de comparaison multi-thématique, capable d'aider les acteurs des centres-villes dans leur connaissance territoriale et de faciliter ainsi leurs prises de décisions locales. Depuis les années 70, les centres-villes ont en effet semblé entrer dans une période de déclin et de dévitalisation. Victimes de l'étalement urbain et du délitement des structures sociales traditionnelles, ils se sont ainsi désertifiés. Ce phénomène inégal a particulièrement frappé les petites centralités ainsi que les « villes moyennes ». L'AUDAB reste référente avec l'Audélor de l'animation de l'atelier 4 consacré au thème « se divertir, être ensemble, visiter et découvrir les centres-villes », axe qui viendra compléter les autres travaux d'analyse des centralités. La livraison de ce cycle d'observation est prévue par la FNAU fin 2022.

Et toujours dans la continuité, l'AUDAB poursuivra le travail concernant Observ'agglo (version nationale en 2021 et 2023, version focus bisontin en 2022). Initié par la FNAU et l'AdCF, rejointes par France Urbaine, Observ'agglo réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises (dont l'AUDAB) et des grandes intercommunalités.

La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

De la FNAU, des Ministères et de leurs organismes nationaux ou décentralisés

Bien identifiée dans le paysage national des fédérations oeuvrant à l'aménagement et au développement du territoire, la FNAU est régulièrement sollicitée par le Gouvernement, le Parlement et les structures techniques d'État afin d'exprimer un avis sur des projets, des évolutions relatives aux textes de lois, des positionnements de la France au niveau européen ou international. La Présidente et le Directeur de l'AUDAB participent activement à ces moments de débat, parfois en représentant la présidence ou l'institution de la FNAU.

Le club culture et patrimoine de la FNAU

Il est dirigé par le Directeur de l'AUDAB depuis sa création, avec l'appui d'animateurs d'autres agences d'urbanisme du réseau FNAU, notamment celle de Bordeaux Aquitaine. L'objectif d'un club FNAU est de partager, à l'échelle du réseau national et au bénéfice d'actions locales, les méthodes et les expériences développées par les agences d'urbanisme, ici concernant les thèmes de la culture et du patrimoine.

La Rencontre annuelle de la FNAU et les ateliers

Ces deux dernières années notamment, l'équipe de l'AUDAB a participé activement à la bonne réalisation du colloque national de la FNAU en animant un atelier en visioconférence pour l'année 2020 et en combinant présentiel et visioconférence pour l'année 2021. En 2022, l'agence mettra tout en œuvre pour poursuivre son investissement auprès de la FNAU, selon les thèmes retenus et la disponibilité des salariés correspondants. Ces moments, très visibles au niveau national et international, participent au rayonnement et à la notoriété de nos territoires en centre Franche-Comté.

Le réseau local des agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté (S2R)

Les trois agences d'urbanisme de Belfort, de Montbéliard et de Besançon, avec la participation de l'agence de Mulhouse, souhaitent réactiver le réseau régional S2R (Saône Rhin Rhône) en 2022. Un projet de rencontre, au second semestre, qui conjugue traditionnellement un échange et des visites, est envisagé sur le thème des « valeurs ».

L'Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Nouvellement membre de la MOT, l'AUDAB se mobilisera pour participer activement à l'assemblée générale de la MOT, l'occasion pour l'agence d'urbanisme de parfaire ses réseaux transfrontaliers et européens et gagner en compétences sur ces sujets.

S.8 La recherche-développement

Priorité 2

Des travaux d'ingénierie, relatifs à de l'innovation, de la recherche-développement, complémentaires au programme de travail ou à l'émergence de nouvelles missions ou compétences de l'agence d'urbanisme, sont régulièrement menés en son sein.

À titre d'exemple pour 2022, l'agence conduira notamment une réflexion avec l'AUD (l'Agglomération Urbaine du Doubs) et objectif:ne (anciennement le RUN) pouvant aboutir à un dépôt de dossier d'étude visant à la création d'un schéma de coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation Interreg 2021-27.

Elle poursuivra également une réflexion interne de performance concernant l'innovation de la représentation cartographique et la spatialisation numérique dynamique. L'idée est de consolider progressivement l'AUDAB dans sa reconnaissance d'experte concernant le sujet, notamment par des rapprochements de savoirs scientifiques avec des laboratoires de recherche, comme le font de nombreuses agences d'urbanisme dans le cadre de partenariats ou d'études, par exemple avec POPSU (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines, www.popsu.archi.fr).

L'Atlas de l'aire d'attraction de Besançon réalisé en 2021 a été un premier essai du genre parfaitement réussi en termes de performance de production et de notoriété pour l'AUDAB et ses territoires. L'AUDAB effectuera en 2022, dans la même veine, les premières recherches en vue de la conception et de la réalisation du projet d'Atlas de l'arc Jurassien prévu en réalisation en 2023. Ce travail inclura notamment le choix du territoire d'analyse, la définition du plan de l'ouvrage, les premiers recueils de données nécessaires mais aussi des essais de nouvelles formes de représentation cartographique.





1

L'intelligence territoriale et collective

1.A Les outils de l'observation et de la connaissance 18

1.B L'animation de la connaissance pour mieux anticiper 23



1.A Les outils de l'observation et de la connaissance



1.A.1 La réalisation et l'actualisation des posters territoriaux et des ouvrages cartographiques

Priorité 2

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB :

- actualisera la collection de posters initiée en 2020 et 2021 (posters des quartiers de Besançon, de Grand Besançon Métropole, du SCoT de l'agglomération bisontine et de l'aire d'attraction de Besançon) et la complètera par un poster de chaque PETR membre de l'AUDAB et du parc naturel régional et transfrontalier du Doubs horloger ;
- poursuivra la création progressive d'un poster pour chaque commune de Grand Besançon Métropole. Ces posters communaux permettent de visualiser, notamment, le bâti, le réseau viaire et modes doux, la végétation et les équipements... Le nombre de posters qui seront produits en 2022 dépendra de la demande et de la disponibilité de l'ingénierie d'étude suivant les priorités du programme général.

1.A.2 L'observatoire socio-urbain de l'agglomération bisontine, l'ABS de Besançon et les indicateurs QPV

Priorité 2

Issu d'une démarche partenariale entre le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'État, l'Observatoire Socio-Urbain (OSU) est un outil multithématique à l'échelle des quartiers et des secteurs de l'agglomération bisontine. Il s'inscrit dans le paysage politique et technique et permet d'apporter une aide à la décision. L'OSU constitue un outil d'observation reconnu et désormais indispensable pour la mise en œuvre des politiques publiques. L'AUDAB participe également activement à l'élaboration et au comité de relecture de l'ABS communale.

En 2022, l'agence procédera à la mise à jour des fiches quartiers. Le travail statistique réalisé alimentera les réflexions du contrat de ville et celles relatives aux indicateurs spécifiques des quartiers de la politique de la ville.

1.A.3 L'ABS communautaire : mise à jour des fiches GBM

Priorité 2

En 2022, l'AUDAB initie la mise à jour des fiches « indicateurs sociaux » réalisées il y a quelques années concernant les secteurs de GBM. Afin de tenir compte des évolutions spatiales et de projet qui sont intervenues depuis, ces fiches porteront dorénavant sur les secteurs définis par le SCoT et intégreront de nouvelles thématiques.

1.A.4 L'observatoire général des mobilités

Priorité 3

1.A.5 L'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) de l'aire d'attraction de Besançon

Priorité 2

L'observatoire impulse une dynamique de connaissance concernant le logement des étudiants dans l'aire d'attraction de Besançon pour guider les politiques publiques. Pour l'année 2022, il s'agira, d'une part, d'approfondir les conditions d'accès de la population particulière représentée par les apprentis et les étudiants en alternance et d'autre part de travailler aux indicateurs harmonisés au niveau national. Localement, des comités techniques et de pilotages seront organisés pour partager les conclusions des études menées et les pistes d'amélioration des politiques publiques.

Par ailleurs, l'AUDAB préparera la venue du séminaire national des OTLE à Besançon au printemps 2022 (voir chapitre 3.B.2).

1.A.6 L'observatoire général de l'habitat et du foncier de l'aire d'attraction de Besançon

Priorité 2

Dans la continuité des réflexions engagées avec la collectivité bison-tine en 2021 afin de définir les besoins et les ambitions du nouvel outil, l'AUDAB déploiera un observatoire complet de l'habitat et du foncier qui comportera également la cartographie des fragilités du parc social.

Au-delà de la production d'informations nécessaires à la bonne compréhension des marchés de l'habitat et du foncier, l'observatoire proposera également des temps d'échanges avec les acteurs locaux afin de partager les analyses.

1.A.7 L'observatoire de l'habitat du Département du Doubs (ODH)

Priorité 2

Outil d'accompagnement du Programme départemental de l'habitat (PDH), l'année 2022 constitue une année de transition pour l'ODH. La révision du PDH offre l'opportunité de redéfinir les besoins en matière de connaissance sur l'ensemble des secteurs du PDH. L'AUDAB, en complémentarité avec l'ADU et l'ADIL, sera force de proposition auprès du Département pour dessiner les contours du futur observatoire. Elle se tiendra également à la disposition du Département du Doubs pour accompagner celui-ci lors des réunions de concertation avec les territoires afin de co-construire le nouveau PDH.

1.A.8 L'observatoire des effectifs scolaires et de la démographie des jeunes

Priorité 2

L'AUDAB poursuit son accompagnement auprès des services de la Ville de Besançon dans la réactualisation des analyses de l'observatoire de la démographie scolaire au cours du premier trimestre de l'année. Cet outil a pour vocation de suivre l'évolution de la population scolaire du 1^{er} degré dans les établissements de la ville et d'en estimer les évolutions à terme, au regard des projets de développement du logement dans les différents quartiers.

De même et plus largement, l'AUDAB pourra accompagner les collectivités membres dans le cadre de réflexions prospectives de leur démographie scolaire. En 2022, l'agence mobilisera notamment sa méthodologie et ses savoir-faire pour mener une étude scolaire concernant les périmètres des Communautés de communes du Pays Riolois et du Pays de Montbozon et du Chanois.

1.A.9 L'observation des îlots de chaleur et le droit à l'expérimentation pour leur réduction

Priorité 2

Depuis plusieurs années, l'AUDAB développe un savoir-faire technique important concernant l'observation et l'expertise des îlots de chaleur urbain (ICU). Forte de cette expérience, l'agence a proposé une méthode permettant d'identifier chaque année les superficies concernées par des problématiques de surchauffe.

En 2022, l'AUDAB renseignera l'indicateur ICU et poursuivra son travail d'observation et d'analyse de la surchauffe urbaine.

1.A.10 La création de l'observatoire des paysages du PNR du Doubs Horloger

Priorité 3

1.A.11 Le commerce de proximité en observation

Priorité 3

1.A.12 Le contrat de ville de Besançon : participation à l'évaluation du contrat et à la convention territoriale globale

Priorité 2

L'AUDAB apportera son expertise afin d'accompagner techniquement GBM dans l'évaluation finale du contrat de ville et dans la constitution du nouveau contrat de ville 2023.

De plus, l'agence viendra en appui dans la participation à la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la convention territoriale globale.

1.A.13 Le suivi du SDAASP du Département du Doubs

Priorité 2

La mise à jour du tableau de bord du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Doubs, réalisée courant 2020, sera présentée au comité de pilotage lors du premier trimestre 2022. L'AUDAB, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Montbéliard (ADU), réalisera également à l'automne l'actualisation des données.

1.A.14 Le schéma des équipements sportifs de GBM

Priorité 3

Dans le cadre de son projet de territoire et en adéquation avec une progression générale de la pratique sportive, Grand Besançon Métropole souhaite se doter d'une analyse de la couverture des équipements sportifs à l'échelle de la communauté urbaine. Un recensement de l'offre et des besoins exprimés par les maires sera réalisé avec la direction des sports, puis l'AUDAB sera chargée de la cartographie de l'offre et de l'analyse des résultats.

En lien avec les travaux en cours concernant le SCoT, l'analyse sera effectuée à l'échelle des bassins de proximité.

1.B L'animation de la connaissance pour mieux anticiper



1.B.1 L'animation des balades urbaines de l'OSU de l'agglomération bisontine

Priorité 2

L'AUDAB mettra en œuvre le projet visant à recueillir l'expertise des habitants permettant d'affiner les analyses relatives au fonctionnement des quartiers de Besançon. En 2022, l'agence réalisera une balade, maintes fois déprogrammée en raison de la crise sanitaire.

1.B.2 La ressource, le potentiel et la politique foncière : les participations aux dispositifs et aux réseaux d'observation (ROCER, ODCE, GTZAN, DV3F, ZAE, friches...)

Priorité 2

- L'AUDAB continuera d'être très active dans les réseaux départementaux et régionaux d'observation. Dans le cadre du Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER), l'agence poursuivra son rôle d'animateur du groupe de travail ZAN (GTZAN) et ses participations aux autres groupes de travail, notamment celui relatif à la bonne maîtrise des bases de données DV3F nécessaires pour étudier les marchés du logement.
- Dans le cadre de sa participation à l'observatoire départemental de la consommation foncière, l'AUDAB poursuit son rôle d'animateur du sous-groupe « friches anthropisées ». Il s'agira notamment de partager des méthodes d'identification et d'exposer des expériences et des moyens de réhabilitation ou de renaturation des friches.

L'agence favorise également le lien entre les niveaux d'observation départementaux et régionaux.

1.B.3

Priorité 2

L'appui aux démarches de progrès des collectivités de la Région Bourgogne-Franche-Comté

L'agence poursuit son travail notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de la DREAL dans le cadre de deux réseaux qui ont pour objectif de partager une culture commune de la planification :

- **le Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)** piloté par la Région qui permet d'aborder des problématiques transversales à l'échelle régionale. La planification stratégique des SCoT et l'articulation avec le groupe SRADDET de la Région BFC seront abordés en 2022 ;
- **le Club PLUi régional**, piloté par la DREAL et la Région, ayant pour objectif de mettre en avant des retours d'expériences de territoire concernant des thématiques spécifiques et de participer à la montée en compétence des collectivités pour permettre la réalisation de PLUi de meilleure qualité. L'année 2022 sera consacrée à la mise en place de trois temps d'animation.

1.B.4

Priorité 1

L'analyse environnementale et des dynamiques spatiales des corridors de mobilités régionaux

Au regard des considérations croissantes en matière d'environnement, les acteurs de l'aménagement, au sens large, sont amenés à s'interroger sur les modalités d'évolution de leurs infrastructures de mobilités afin de rentrer pleinement dans l'ère des transitions écologique, énergétique et climatique. L'AUDAB propose d'abonder à ces réflexions en apportant son expertise en matière d'aménagement du territoire et de stratégie environnementale.

En 2022, l'agence réalisera notamment une étude des impacts sur l'environnement de deux axes ferroviaires en région, mais elle étudiera également l'impact des risques naturels et climatiques sur les lignes concernées ; elle s'appuiera sur un état des lieux général de la ligne, des infrastructures et espaces urbains liés (espaces élargis des secteurs gares/haltes), au regard des territoires dans lesquels elles s'inscrivent, sur l'identification des incidences sur l'environnement et des mesures permettant de les résorber. Une attention particulière sera consacrée aux îlots de chaleur urbains.

Les membres de l'AUDAB pourront également faire appel à ses savoir-faire en matière d'expertise de grandes infrastructures de mobilité afin de les accompagner dans leurs prises de décision, notamment pour l'élaboration de scénarios de prospective.





2

L'adaptation aux évolutions

2.A La projection des transitions 28

2.B La planification territoriale
et l'urbanisme réglementaire 33

2.C L'urbanisme de projet 38



2.A

La projection des transitions



2.A.1

Priorité 1

Le projet de territoire de Grand Besançon Métropole en transition et la coordination des schémas

Le projet de territoire

Le projet de territoire de Grand Besançon Métropole (GBM) est en cours d'actualisation. Après une année 2021 riche en consultations diverses (élus, acteurs, citoyens), l'AUDAB se tiendra aux côtés des services de GBM pour la suite de la démarche visant une approbation du document stratégique au cours du premier trimestre 2022. À la suite de cette approbation, une nouvelle phase de travail portant sur les feuilles de route des élus sera à mener pour incarner les nouveaux projets et actions validés.

Le comité technique regroupant GBM et l'AUDAB se réunira de manière régulière pour aider à l'approbation du projet revisité et à l'amorçage de sa mise en œuvre. L'AUDAB contribuera, en parallèle, à la préparation de l'ensemble des comités de pilotage. Une nouvelle séance des Assises communautaires de Grand Besançon Métropole se tiendra également en fin d'année 2022. Comme les années précédentes, l'agence participera à l'élaboration des contenus et à l'organisation générale de l'événement.

Enfin, l'AUDAB participera au groupe de travail interne à GBM et à la Ville de Besançon sur l'évaluation des politiques publiques.

La coordination des schémas

La visée du projet de territoire s'inscrit dans le moyen terme. Ce document donne un cap à la collectivité, qui doit trouver ses traductions dans les documents sectoriels (SCoT, PLUi, PLH, PDU, PCAET...) dont certains ont débuté leur révision ou leur élaboration. L'AUDAB poursuivra le travail de coordination entre les schémas amorcé fin 2019 par de séances de travail régulières avec les différentes compétences. Une montée en charge sera à prévoir sur ce sujet pour tenir compte de l'approbation du projet de territoire et de l'avancée des débats des étapes de Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des SCoT et PLUi de la collectivité.

2.A.2 L'appui au projet de territoire du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Priorité 2

Véritable interface décisionnelle entre les territoires et la région lors des échanges sur les politiques publiques et les enjeux interterritoriaux, y compris vers la Suisse, le pôle métropolitain a redéfini sa gouvernance et ses axes de travail pour les années à venir. Ainsi, quatre nouveaux groupes de travail ont été mis en place courant novembre 2021 et débiteront leurs travaux dès le premier trimestre 2022.

L'AUDAB sera sollicitée en appui aux travaux de ces groupes et sur la stratégie générale. Elle pourra notamment développer une ingénierie plus avancée sur les thèmes relevant de ses compétences et savoir-faire.

2.A.3 L'élaboration du projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Vesoul

Priorité 2

Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Vesoul a pour but de fixer le cap de la collectivité à l'horizon 2040. La stratégie territoriale permettra d'identifier les projets structurants et de planifier les réalisations. Le projet de territoire sera élaboré par l'AUDAB et permettra d'avoir une vision large et cohérente du territoire à venir. Au-delà de la création des contenus, la mission de l'AUDAB portera également sur la retranscription du projet de manière à communiquer auprès des habitants sur la stratégie de l'agglomération.

2.A.4 L'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes du Pays Riolais

Priorité 2

La Communauté de communes souhaite se doter d'un projet de territoire afin de disposer d'une feuille de route à long terme. Elle confie à l'AUDAB l'élaboration de ce document stratégique en 2022. L'AUDAB réalisera un diagnostic synthétique, une stratégie de développement puis un projet opérationnel. Elle sera également chargée d'animer la concertation et, en fin de mission, d'élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

2.A.5 Les études économiques territoriales

Priorité 1

Territoire d'industrie

L'ensemble territorial, comprenant les Communautés de communes du Val de Morteau, de Loue Lison, du Pays de Maïche, du Plateau du Russey et des Portes du Haut Doubs, représente un espace géographique fortement industrialisé qui réfléchit à son avenir économique commun avec l'appui technique de l'AUDAB. Engagé fin 2020, la mission « territoire d'industrie » se poursuit en 2022 avec l'élaboration de la phase 2 de l'étude correspondant à l'établissement du plan d'action.

Cité de l'emploi

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Pour remédier à cette situation, la politique de la ville poursuit l'objectif de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant des dispositifs spécifiques. Labellisé Cité de l'emploi, Grand Besançon Métropole voit ses moyens financiers renforcés pour lutter contre le chômage. Dans la continuité de la mission engagée fin 2021, l'AUDAB identifiera des propositions d'action concrètes combinant les actions existantes qui auront fait preuve d'efficacité et de nouvelles actions.

La zone franche urbaine (ZFU) de Planoise

L'agence poursuivra également sa mission d'évaluation des impacts de la zone franche urbaine de Planoise, indispensable à la mesure de son efficacité. L'agence met à la disposition de GBM et de l'État son expertise en matière d'analyse et de traitement de données, qui vient compléter la connaissance terrain des services locaux. Le fruit de ce travail collectif est présenté tous les ans lors d'un comité de pilotage. Plus globalement, l'AUDAB reste à la disposition de ses membres pour répondre à des sollicitations en cours d'année, concernant cette compétence renforcée de l'AUDAB en matière économique, sous réserve de subventions complémentaires afin de couvrir les besoins en ingénierie nécessaires. L'AUDAB proposera notamment aux collectivités de territoire d'industrie une réflexion visant à créer une toile industrielle locale de nature à compléter les travaux en cours.

2.A.6 Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

Priorité 2

La mission couvrira plusieurs sujets en 2022. En premier lieu, l'AUDAB poursuivra son assistance à la démarche de révision du Plan de Mobilité de GBM, initiée en 2021 pour une approbation prévisionnelle fin 2022. En sus de l'élaboration du plan d'action et de la mise en œuvre de la concertation, une attention particulière est demandée concernant le volet logistique urbaine et transport de marchandises.

Enfin, l'AUDAB continuera d'apporter son expertise portant sur la stratégie ferroviaire de Grand Besançon Métropole, qui devrait se renforcer, et notamment dans le cadre de la préparation du futur contrat de plan État-Région 2021-2027.

2.A.7 Les Zones à Faible Émissions (ZFE)

Priorité 3

La création de Zones à Faible Émissions (ZFE) a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'air via la lutte contre les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote.

2.A.8 Les études « entrées de ville et de territoires » du Pays Horloger

Priorité 2

Le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger est marqué par une très forte pression urbaine, due à sa position frontalière avec la Suisse. Les travaux menés lors de l'élaboration du projet de Parc Naturel Régional ont révélé la faiblesse d'aménagement des entrées de villes et de villages. Afin de mieux appréhender les problématiques liées aux entrées de villes, une étude spécifique menée par le Pays Horloger et coproduite avec l'AUDAB et le CAUE 25 est menée depuis 2016 sur plusieurs sites. L'année 2022 constitue la dernière année de l'étude.

2.A.9

Priorité 1

Les stratégies d'adaptation aux changements : méthodologie d'évaluation des thermographies aériennes et intégration de la végétalisation comme composante de la stratégie

En 2022, l'AUDAB poursuivra le travail engagé, avec Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, concernant l'analyse du phénomène d'îlot de chaleur urbain à l'échelle de Grand Besançon Métropole. Ce travail s'attachera notamment à mieux évaluer les différents facteurs favorisant la surchauffe urbaine, à identifier les secteurs vulnérables et à proposer en retour un ensemble d'actions favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique, s'appuyant en particulier sur le potentiel de rafraîchissement de la végétation.

2.A.10

Priorité 2

Le développement d'un outil dynamique d'identification des friches pour la Communauté d'agglomération de Vesoul

Les friches urbaines restent encore une problématique forte pour nombre de collectivités. Les enjeux portant sur la réhabilitation de ces sites se traduisent souvent par une volonté de maintenir l'attractivité d'un territoire, tant par ses activités économiques ou sociales que par son histoire. Définies en premier lieu comme des disponibilités foncières déjà artificialisées, les friches urbaines n'ont jamais eu un intérêt stratégique aussi fort depuis l'approbation de la loi climat et résilience, car leur potentiel de recyclage foncier laisse entrevoir aussi des nouvelles perspectives d'urbanisation par compensation en renaturation.

Après avoir réfléchi durant l'été 2021 au contenu d'un outil dynamique des friches visant à référencer et évaluer le potentiel des friches d'un territoire, l'AUDAB entre dans une phase de concrétisation en appliquant ses méthodes sur la Communauté d'agglomération de Vesoul (CAV).

L'année 2022 verra successivement se dérouler la phase 1 de prospection des friches au sein de la CAV, la phase 2 de référencement de celles-ci puis la phase 3 d'évaluation du potentiel de chacune d'entre elles.

Priorité 1

- la rédaction du diagnostic socio-économique, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés et les démarches de Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Mobilité (PDM), du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), du Projet Alimentaire Territorial (PAT), du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'AUDAB rédigera le diagnostic en privilégiant l'analyse des dynamiques des territoires pour prendre en compte les évolutions temporelles et spatiales et saisir les enjeux à venir face à ces constats. Plusieurs dynamiques seront à étudier : démographie, habitat, mobilité, économie, agriculture, tourisme, etc. ;
- la rédaction de l'état initial de l'environnement, en reprenant les travaux réalisés en 2021 pour le PDM et en les déployant sur la totalité du périmètre du SCoT ;
- la réalisation d'une étude paysagère à l'échelle du SCoT de l'agglomération bisontine. Il s'agira notamment de réinterroger ce qui fait l'identité et la qualité des paysages du SCoT mais aussi leurs évolutions, passées ou futures.
- la préparation des éléments nécessaires au débat du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) prévu en fin d'année civile.

2.B.2 Le PLUi de Grand Besançon Métropole

Priorité 1

À la suite de la prescription du PLUi en février 2019 et dans la continuité des premiers travaux de diagnostic menés durant les années précédentes, l'AUDAB se tiendra aux côtés des services de la collectivité bisontine pour poursuivre le travail d'élaboration du PLUi. L'agence sera chargée de :

- rédiger le diagnostic socio-économique en s'appuyant sur les travaux d'analyse territoriale réalisés depuis 2018 à l'échelle la communauté urbaine et les démarches de Programme Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Mobilité (PDM), du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- réaliser le diagnostic urbain au regard des documents travaillés depuis 2018 sur cette thématique. Cette partie permettra de comprendre l'histoire de GBM mais aussi pourquoi le territoire s'est structuré et développé de cette manière afin d'alimenter les choix futurs en matière d'urbanisation ;
- intervenir sur l'étude relative à la trame verte et bleue (TVB) en travaillant la transcription de l'étude TVB menée à l'échelle du SCoT et celle menée sur les continuités socio-écologiques dans le cadre du PLU de Besançon ;
- accompagner la mission PLUi pour poser les éléments du PADD avec les communes dans le cadre des comités de secteur selon la méthode mise en place pour le diagnostic stratégique en 2021, à savoir apports de fonds, mise en forme du contenu, cartographies, participation aux séances ;
- participer au groupe de travail animé par le prestataire recruté pour la rédaction du règlement et d'alimenter les réflexions en apportant son analyse critique et son expérience du territoire ;
- réaliser l'OAP thématique TVB ;
- réaliser les synthèses des diagnostics afin de permettre la réalisation du diagnostic stratégique dont la mise en page est confiée à un prestataire extérieur ;
- accompagner la mission PLUi dans la mise en place des outils de communication.

2.B.3 Appui à la révision du PLUi de la Communauté d'agglomération de Vesoul

Priorité 2

La Communauté d'agglomération de Vesoul a engagé la création d'un PLUi en s'appuyant sur les services internes à la collectivité. En 2022, l'AUDAB vient en appui de ceux-ci et travaillera plus particulièrement sur trois aspects : le bilan des OAP (une trentaine), la réalisation du bilan de la consommation à 10 ans et l'accompagnement à l'élaboration du diagnostic.

2.B.4 La finalisation du SCoT du Pays Horloger

Priorité 1

L'année 2022 verra la poursuite des missions confiées à l'agence. L'AUDAB animera l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et rédigera le document. Afin d'arrêter le SCoT en fin d'année, elle veillera à mettre à jour ou à élaborer les pièces du rapport de présentation nécessaires pour compléter le dossier.

Elle accompagnera le territoire dans le suivi de l'évaluation environnementale, ainsi que du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). Elle prendra part aux différentes instances impliquant le PNR Doubs Horloger, les 3 EPCI ou encore les Personnes Publiques Associées (PPA).

2.B.5 La mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Graylois

Priorité 2

L'année 2022 sera consacrée essentiellement au suivi et à la mise en œuvre du SCoT : appui au versement sur le géoportail de l'urbanisme et à la diffusion d'une lettre d'information relative au SCoT approuvé, appui à la rédaction d'une boîte à outils à destination des communes (ex : outil pour réduire la vacance des logements...) et à la réalisation du bilan à T0 à partir des indicateurs de suivi du SCoT. Pour cela, l'AUDAB travaillera aux côtés du PETR pour la co-animation du comité de suivi sur les indicateurs de suivi du SCoT.

2.B.6 La mission d'assistance et de conseil au SCoT du PETR du Pays Lédonien

Priorité 2

En 2022, l'AUDAB poursuivra sa mission d'assistance auprès du PETR concernant ses missions de planification :

- pour le SCoT n°2 approuvé : versement sur le géoportail de l'urbanisme pour le rendre opposable ;
- pour le SCoT n°3 : appui au choix du bureau d'études et appui méthodologique sur la nouvelle mouture du SCoT, travaux de relecture des supports de présentation, méthodologie à mettre en place pour le diagnostic.

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB transmettra des éléments de veille juridique.

2.B.7 La finalisation du SCoT du Pays du Haut-Doubs

Priorité 1

Depuis 2017, le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs fait appel à l'AUDAB pour l'assister dans l'élaboration de son SCoT. Celui-ci sera arrêté en 2022 et pour ce faire, l'agence sera chargée :

- d'accompagner le Pays pour la finalisation du dossier de SCoT : relecture globale du dossier, mise à jour de certaines prescriptions en lien avec la loi Climat et Résilience (ZAN) ;
- d'accompagner la procédure administrative entre l'arrêt et l'approbation du SCoT : envois aux PPA, enquête publique, prise en compte des remarques des PPA, du grand public et de la commission d'enquête, modification du dossier de SCoT.

2.B.8 La mission d'assistance et de conseil à la Communauté de communes Loue Lison

Priorité 2

La Communauté de communes Loue Lison a prescrit l'élaboration de son SCoT en novembre 2018. L'agence est à ses côtés depuis le début de la procédure. En 2022, l'AUDAB poursuivra sa mission d'assistance auprès de la Communauté de communes dans la construction du PADD/PAS, les prémices du DOO et l'appui méthodologique et juridique.

2.B.9

Priorité 2

La révision du SCoT du PNR du Haut-Jura

Approuvé en 2017, le SCoT du PNR du Haut-Jura va faire l'objet d'une révision dès l'année 2022 afin d'intégrer d'une part les nouvelles dispositions législatives et, d'autre part, les évolutions de son périmètre. Le premier SCoT avait déjà permis une collaboration entre l'AUDAB et l'équipe du PNR. Dès la mi-année 2022, l'AUDAB se verra confier la révision du SCoT par le PNR. Le second semestre 2022 sera consacré à la stabilisation de la méthode de travail et au début de la mission concernant l'élaboration du diagnostic. Le PNR du Haut-Jura vise un arrêt de projet en 2026.

2.B.10

Priorité 3

La charte de la signalétique du PNR du Doubs Horloger

2.C

L'urbanisme de projet



2.C.1 L'appui au dispositif national

Priorité 1

« Petites villes de demain »

Après une année 2021 dédiée au lancement du programme dans les territoires concernés et la tenue de 5 ateliers départementaux, l'AUDAB poursuit sa mission auprès de collectivités de la région et intervient auprès de 11 communes ou groupement de communes situées en Bourgogne-Franche-Comté sur des thématiques identifiées en collaboration avec chacune d'elles (habitat, friche, mobilité...).

En complément, les collectivités éligibles pourront solliciter l'AUDAB pour une mission spécifique auprès d'elles. Si l'ingénierie de l'agence est en mesure de se mobiliser, la demande s'intégrera alors au programme partenarial de travail de l'année et sera traitée en complément des autres dossiers dudit programme.

L'AUDAB sera également chargée de la coordination de ce projet pour les trois agences d'urbanisme de la région notamment dans leurs échanges avec la DREAL.

2.C.2 Les projets d'aménagement et de développement en milieu urbain dense : les études de développement ou de mutations

L'AUDAB est naturellement sollicitée concernant des questions d'aide à la décision, d'opportunité, de faisabilité ou de montages d'opérations dans les centres urbains de son périmètre d'intervention. L'AUDAB accompagne ses membres dans le cadre de la définition des projets d'aménagement et des études diverses pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Priorité 2 **La suite de la mission d'expertise des sites mutables et friches de Lons-le-Saunier**

La ville de Lons-le-Saunier compte plusieurs sites en mutation et se questionne au sujet de leur avenir. Ces sites peuvent s'avérer stratégiques du fait de leur superficie et de leur localisation. La commune a ainsi confié à l'AUDAB une mission pour définir les meilleures opportunités de reconversion et pour disposer d'un schéma d'ensemble concernant la réhabilitation de ces espaces. Après une première phase dédiée au diagnostic synthétique, l'agence mène, dès le début de l'année 2022, la phase 2 consacrée à l'élaboration de scénarios urbains.

Priorité 3 **L'accompagnement des projets innovants et exemplaires de requalification de friches**

2.C.3 **Les projets de communes et d'intercommunalités**
Priorité 2

L'AUDAB accompagne l'ensemble des collectivités de son territoire en qualité d'animateur et/ou en assistance pour leurs projets urbains et d'aménagement.

En lien avec la vie des territoires, ces demandes s'expriment au fur et à mesure de l'année. Si l'ingénierie de l'agence est en mesure de se mobiliser, la demande s'intègre alors au programme partenarial de travail de l'année et elle est traitée en complément des autres dossiers dudit programme.

À la demande des collectivités qui ont fait appel à l'AUDAB ces dernières années pour concevoir un projet urbain, l'agence se tiendra à leur côté pour assurer une mission de suivi à l'interface entre collectivités et maître d'œuvre.

2.C.4 **La Toile alimentaire territoriale en appui du Projet Alimentaire Territorial de GBM : premiers travaux de méthode**
Priorité 3

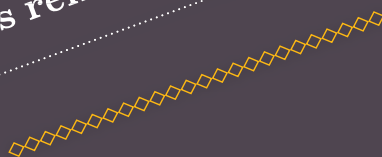


3

Le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats

2.A Les grands territoires et
les espaces de solidarité 42

2.B Les grands événements et
les rencontres de proximité 45



Priorité 2

L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET

Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés.

Les agences s'engageront en 2022 et 2023 sur :

- 42

Ces publications interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. Il ne s'agit donc pas d'aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent les collectivités, en particulier dans le cadre des SCOT, PLUI voire PLU et les règlements.

La participation au cercle d'expertise foncier dans le cadre de ICI 2050

Le recensement des friches constitue un chantier à part entière dans lequel les agences auront un rôle à jouer. Il s'agit en particulier de formaliser un référentiel régional de données, en amont de la mise en place d'une procédure de requête des données avec les collectivités. Le travail de requête, d'administration des données et de restitution doit s'inscrire dans un cadre régional (au sein du ROCER ou d'un groupe de travail spécifique).

La participation à un groupe d'experts logement (Université, DREAL)

Les besoins locaux de logement peuvent être mieux appréhendés et des premiers niveaux d'analyse ont été délivrés dans ICI 2050. Pour cela, il faut à la fois traiter les données disponibles, mais aussi les articuler avec d'autres informations (démographie, marchés de l'immobilier, etc.). En 2022, la Région et l'université souhaitent créer un groupe d'expertise dédié à ces questions. Il serait souhaitable que les agences y participent.

L'élaboration d'un outil de synthèse, appareil statistique, de consommation de l'espace et de ses trajectoires dans le temps

Les agences d'urbanisme possèdent à la fois l'expertise technique et la connaissance des besoins des territoires sur ces questions. Il s'agirait donc, dans un premier temps, de proposer des indicateurs complémentaires à ceux travaillés dans le groupe MOS avec l'IGN pour offrir à l'ensemble des territoires (EPCI, Scot) des outils d'analyse, de compréhension et de comparaison de leur artificialisation.

Pour mener à bien ce travail, trois bases de données sont identifiées (Corine Land Cover, les fichiers du portail de l'artificialisation, le Mos régional). La complémentarité de ces bases de données permettrait d'élargir le spectre de l'analyse permise par le MOS Régional en intégrant notamment la question des temps longs (depuis 1990 pour CLC et 2009 pour les fichiers fonciers).

Outre des indicateurs statistiques de premier niveau, tels que l'artificialisation rapportée au nombre d'habitants, de ménages ou d'emplois, des indicateurs de second niveau pourraient permettre de répondre à des questionnements plus complexes.

En effet, les indicateurs précédents mesurent un état de l'artificialisation dans un contexte strictement lié au périmètre du territoire. Or, il peut être opportun de regarder à une autre échelle l'artificialisation et ce pour au moins deux raisons :

- la première est celle qui présente le plus fort enjeu. Il s'agirait d'être en capacité de mesurer la cohérence (convergence) de l'artificialisation avec l'enjeu des centralités dans leur bassin de vie tel que posé dans le SRADDET. Est-ce que cet enjeu se décline dans l'artificialisation du territoire ? Dans la négative, quels seraient les indicateurs qui pourraient être proposés aux territoires pour les accompagner dans une nouvelle trajectoire ?
- La seconde viserait à définir si l'artificialisation sur un territoire a été réalisée pour accueillir une augmentation de population ou d'activités déjà présente localement (l'EPCI ou la commune voisine) ou non (croissance nette au niveau régional).

Au final, les indicateurs retenus seront présentés dans une fiche type comprenant la définition, la méthodologie d'élaboration, des exemples de représentation graphique au besoin.

Un groupe de travail avec un référent/chef de projet est mis en œuvre par les agences. La Région BFC est associée à ce groupe de travail

3.A.2

Priorité 2

L'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale : projet Interreg de schéma de coopération transfrontalière de l'AUDAB

Successivement évoquée dans le projet de territoire de GBM, au sein du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté ou dans les documents de planification tels les SCoT des territoires frontaliers ou le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la coopération transfrontalière s'invite comme une opportunité et une complémentarité au développement de nos territoires. L'AUDAB se tient à la disposition de ses membres afin de les accompagner dans leurs réflexions stratégiques visant à développer les coopérations avec les territoires suisses voisins. L'agence étudiera également les opportunités de participer à des projets de coopérations dans le cadre des fonds Interreg et de la programmation 2021-2027.

3.B

Les grands événements et les rencontres de proximité



3.B.1 La participation aux Rencontres nationales des SCoT (RNS) à Besançon

Priorité 1

À la fois moments de travail collectif et de revues de projets, de convivialité et de réseaux, les Rencontres Nationales des SCoT représentent un moment fort de la vie de la fédération et du territoire qui les accueille. Au même titre que pour l'élaboration et la mise en œuvre de son SCoT, le syndicat mixte du SCoT de l'agglomération bisontine attend un fort investissement à ses côtés de l'AUDAB dans le pilotage de l'ensemble des actions nécessaires à la préparation des rencontres et à leur bonne réalisation.

Les deux structures viendront se compléter afin de réaliser la manifestation qui mettra en avant les atouts du territoire et qui participera à son rayonnement. Les RNS sont programmées du 15 au 17 juin 2022 au Grand Kursaal de Besançon.

3.B.2 L'accueil du séminaire national des OTLE à Besançon

Priorité 1

L'AUDAB est missionnée localement par les collectivités que représentent la Ville et GBM, pour mettre en œuvre l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants (OTLE). Au niveau national, les observatoires sont organisés autour de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) qui a instaurée, dès leur création, une rencontre de l'ensemble des OTLE de France.

La première s'est tenue à Paris lors du lancement, la seconde à Reims. En 2022, la FNAU, l'AVUF (l'Association des Villes Universitaires de France) et l'AUDAB se préparent à accueillir à Besançon les prochaines rencontres nationales des acteurs OTLE, probablement en mai ou juin 2022.

3.B.3

Priorité 2

La co-animation du groupe de travail transfrontalier « transition écologique » de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le réseau de la MOT propose, depuis 2020, la tenue de groupes de travail dont les thèmes ont été redéfinis en 2021, à la suite de l'approbation du programme de travail pluriannuel de la MOT. À l'image des clubs FNAU, ces groupes se fixent pour objectifs le partage d'informations et d'expériences, mais également la valorisation de leurs travaux (publications, articles, recommandations).

L'AUDAB et l'Eurodistrict de Bâle-Mulhouse co-animent le groupe « transition écologique ». Au-delà des échanges, ce groupe participe également à l'élaboration des contenus des prochains événements tels que les Borders Forum.







Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Stratégie et direction 51

Instances 52

Finances et administration 52

Ressources humaines 53

Performance 54

Le secrétariat, les moyens
généraux et la documentation 55

La communication 56

Le suivi de l'activité 57

La vie d'agence 57



Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe appelée « DOP » (Direction, Organisation et Performance), pilotée par le Directeur, œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence.

Les principales activités des fonctions DOP sont brièvement présentées ci-après, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur sous l'autorité de la Présidente.

Priorité 1 **Stratégie et direction**

L'AUDAB conduit un projet général et de développement au profit de ses membres et des territoires. Ce projet, qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

La Présidente et le Directeur resteront, en 2022, particulièrement mobilisés. En effet, les années 2020 et 2021 ont mis à l'épreuve la performance de l'association et sa capacité d'adaptation. C'est une réussite, malgré le contexte sanitaire, économique et social exceptionnel, inimaginable début 2020. L'AUDAB a garanti son fonctionnement optimisé, sa production de qualité, l'équilibre social interne tout en préservant la santé de ses salariés et en s'inscrivant dans l'évolution des gouvernances, à la suite des différentes élections ces deux dernières années. 2022 poursuit le chemin tracé depuis 2020, en positionnant l'AUDAB dans les enjeux multiples des transitions, avec les moyens nécessaires pour participer à la « relance » et au bien-être socio-territorial. Un budget prévisionnel équilibré devra être construit pour une nouvelle économie de la performance au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est investir local pour explorer les futurs heureux avec une hauteur de vue.

En 2022, l'AUDAB poursuit sa recherche de nouveaux locaux confiée à la Directrice-adjointe, cheffe de ce projet important et à fort enjeu pour l'association. Les opportunités à l'étude seront présentées à l'occasion des instances afin de garantir l'adhésion de tous nos membres au projet retenu ainsi que les moyens qui devront être mobilisés pour réaliser l'opération complète de changement.

Priorité 1 **Instances**

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

Priorité 1 **Finances et administration**

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et cotisations, les appels d'offres, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

Priorité 1 **Ressources humaines**

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. Divers tableaux de bord de suivi sont également élaborés.

Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

Des relations sont notamment établies avec le service de médecine du travail (plus proches encore depuis 2020 avec la crise sanitaire) ainsi que l'inspection du travail afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail. La collaboration avec les grandes agences d'urbanisme, comme celle de Bordeaux, mais également la FNAU, apportent également des informations juridiques et sociales précieuses.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont également organisées et autant que nécessaire, puis retranscrites via le registre afin d'assurer une bonne communication interne au sein de l'agence.

Jusqu'en juin 2024 précisément, nous serons particulièrement mobilisés dans le cadre de la réforme nationale des accords de branche et le projet en cours de convention collective nationale ADITIG (CCN des Acteurs du Développement et de l'Ingénierie Territoriale d'Intérêt Général) avec d'autres fédérations nationales comme celle des CAUE, du CNER et bien d'autres. Par ailleurs, dans l'attente, mais également pour se préparer à ces changements fondamentaux annoncés à compter de 2024, l'AUDAB réfléchit à l'actualisation de ses propres accords en vigueur, mais obsolètes.

Priorité 1 **Performance**

Reconnue pour la performance pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB a décidé, pour 2020-2022, de mettre l'accent sur le développement des compétences de chacun afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes de nos partenaires. En adéquation avec le développement de l'AUDAB et ses besoins en ingénierie, les recrutements effectués en 2021 sont venus renforcer les compétences et la pluridisciplinarité de l'agence en matière de planification, économie territoriale, foncier, environnement... et ce pour maintenir le développement de l'agence.

Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. Les entretiens professionnels permettront l'établissement d'un plan de formation et le montage de dossiers d'aide au financement.

Cependant, les réformes relatives à la formation, qui réduisent les budgets des organismes collecteurs, nous ont amené à envisager d'autres actions tels que les échanges d'expériences internes ou externes, comme par exemple la participation à des clubs FNAU ou des stages d'observation et d'immersion dans d'autres agences d'urbanisme si les contraintes sanitaires le permettent en 2022 et au-delà.

Priorité 1 **Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation**

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal.

On peut citer entre autres :

- le parc informatique, un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020, toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin ;
- le parc automobile, les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise. Si la transition vers des véhicules écologiques est possible, nous le ferons avant la fin 2022 ;
- les locaux, cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou les investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB. Les années 2020 et 2021 ont conduit à beaucoup d'aménagements internes de protection et de sécurité, notamment sanitaires ;
- les divers achats de matériel et de fournitures de bureau.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Un tableau de gestion précis portant sur tous les documents administratifs ou d'études de l'AUDAB a été élaboré en partenariat avec cette institution. Il est désormais mis à jour annuellement, afin d'organiser le versement ou la destruction de documents. Il est également nécessaire de déclarer les publications en « dépôt légal ».

Priorité 1 **La communication**

Le site internet-extranet est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et informe des dossiers en cours, des échéances à venir. Il présente des actualités et annonce des événements en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme...

L'agence, par la mise en place d'un plan de communication, s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée et sous des formats numérisés. Cette disposition complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses savoir-faire, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette action permet de promouvoir l'agence auprès des membres adhérents, mais également auprès de partenaires ou futurs membres, en territoire élargi ou localement, et ainsi de développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire.

Ouverte, l'agence se veut un outil d'animations et un lieu d'échanges. Dans ce cadre, elle organise ou collabore à l'organisation de séminaires, de moments de débats, de réseaux partenariaux, ou d'autres événements utiles au rayonnement du territoire, mais aussi à une bonne connaissance de l'activité partenariale de l'agence.

Priorité 1 **Le suivi de l'activité**

L'AUDAB suit, de façon régulière, l'état d'avancement du programme partenarial de travail. Outre une comptabilité analytique trimestrielle très précise qui complète un tableau de référence des études en comptage jours, un bilan d'étape est réalisé en milieu de chaque année et la liste des études est mise à jour chaque semestre. Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice.

De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés à l'élaboration du programme partenarial annuel de travail, ainsi qu'à son avancement tout au long de l'année, par des réunions, des comités techniques, etc.

En outre, des réunions d'équipe ou par pôles de compétences, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et de mentionner les échéances importantes à venir.

Priorité 3 **La vie d'agence**

La vie d'agence étant une valeur forte au sein de l'AUDAB, nous organisons ou participons à différents événements qui favorisent notre esprit d'équipe et qui sont nécessaires à la collaboration que nous entretenons sur les projets quotidiens.

Les moments de convivialité, auxquels chaque salarié contribue tout au long de l'année, participent au bien-être et à la performance.

Malheureusement, la crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant deux ans nous a privé de ces instants de cohésion. En 2022, nous continuerons à maintenir la cohésion d'équipe, notamment grâce aux temps d'échanges en visioconférence, en espérant que des évolutions favorables à venir nous y autorisent à nouveau, en seconde partie de l'année peut-être.

Mais la vie d'agence c'est aussi et parfois, tout simplement et tout au long de l'année, l'implication de chaque salarié au bon fonctionnement général de son entreprise, la participation au quotidien d'une vie de cohésion en société.





Conception graphique : D'un monde à l'autre - Besançon - Rédaction et mise en page : AUDAB.



Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont - 25000 BESANÇON
TRAMWAY & BUS : ARRÊT BATTANT

03 81 21 33 00

www.audab.org